

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

AARON COHEN Z"l	7 ÉLOUL - 7 SEPT
SIMHA ASSOULINE Z"l	7 ÉLOUL - 7 SEPT
FREHA BAT SIMHA Z"l	7 ÉLOUL - 7 SEPT
MORDECHAI KRIEF Z"l	9 ÉLOUL - 9 SEPT
ZOHRA PEREZ BAT SAADA Z"l	10 ÉLOUL - 10 SEPT
MOSHÉ PEREZ BAR TAMO Z"l	13 ÉLOUL - 13 SEPT

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par:

- 1- M. Max Perez pour la nahala de son père Moshé Perez Bar Tamo Z"l. et sa mère Zohra Perez bat Saada Z"l.
- 2- M. Simon Assouline pour la nahala de sa mère Simha Assouline Z"l.

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Venez nos rejoindre le soir au Kollel

Adaptez Vous Un Cours

Choix: Paracha, Halakha, Éthique et Kabbala.



ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

RAPPEL

- 1- DIMANCHE 8 SEPTEMBRE - 8 ÉLOUL ANNÉE DE M. JACOB MECHALY Z"l.
- 2- JEUDI 12 SEPTEMBRE 8 ÉLOUL MOIS D'ESTHER ASSARAF Z"l. MÈRE DE M. ASSARAF SALOMON, MESSODY, MIRIAM, HENRIETTE ET JOELLE.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollel - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

bienfaisance, Tsédaka, qui attirent en parallèle une providence de bonté à notre égard. D'ailleurs Eloul est un mois de miséricorde et si nous témoignons d'une sincère disposition à nous engager pleinement dans la voie de la Torah, nous jouissons d'une grande assistance divine en vue de notre amendement.

2. Matin et soir, durant tout le mois d'Eloul et jusqu'au jour de Hoshana Rabba, on ajoute à la prière le Psaume 27 de circonstance: Le-David Hachem Ori Vévichî... que le Midrach explique ainsi: «Hachem Ori» D-ieu est ma lumière à Rosh Hachana, «Vévichî» et mon salut au jour de Kipour, «Ki Yitspénéni Bessouko» Il m'abritera sous sa Soucca.

3. Le mois d'Eloul, les hommes zélés font vérifier leurs Téfilines et leurs Mézozot pour s'assurer qu'ils sont toujours Kéchérim, valables pour la Mitsva.

LE KOLLEL COMMUNAUTAIRE
HEKHAL SHALOM
RAV RONEN A. ABITBOL

LUNDI - JEUDI

18:00-19:00 3 Groupes Différents d'Etude
19:00-20:00 Minha et Arvit
20:00-21:15 3 Groupes Différents d'Etude

Refreshissement Servi
We Really Hope to See you

S.V.P VEUILLEZ RESERVER VOS PLACES POUR LES FÊTES YAMIN NORAIM 5780 - 2019 À PARTIR DE DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2019



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 6 No.20

CHABBAT 7 SEPTEMBRE 2019 - 7 ÉLOUL 5779

PARACHA CHOFTIM

Allumage des bougies du Chabbat: 19:05
Sortie du Chabbat: 20:07



Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 6 SEPTEMBRE 2019 - 6 ÉLOUL 5779

Minha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 7 SEPTEMBRE 2019 - 7 ÉLOUL 5779

Chahrit: 8:15

Cours du Rabbim Ronen A. Abitbol: 17:45

Mincha: 18:45 Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 8 Septembre 2019 - 8 ÉLOUL 5779

Seli'hot: 6:30

Chahrit: 7:30

Minha: 19:00 suivie d'Arvit

Lundi 9 au Jeudi 12 Septembre 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha: 19:00 suivie d'Arvit

Vendredi 13 Septembre 2019 - 13 ÉLOUL 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha : 18:30 suivie d'Arvit



Seli'hot: Toute la Semaine
1^{er} Minyan 5:00 - 2^{ème} Minyan 6:30
3^{ème} Minyan 7:00

PARACHA CHOFTIM

בס"ד

Le tribunal suprême (Sanhedrim)



- ◆ Nommer des juges et des officiers de police dans chaque ville.
- ◆ D'appliquer les lois de la Torah, « Selon ce que tes Sages t'enseigneront, tu procédera selon la règle qu'ils t'indiqueront; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche. »
- ◆ Les interdits relatifs à l'idolâtrie et à la sorcellerie.
- ◆ les lois régissant la nomination et la conduite d'un roi, les règles présidant à la création des « villes de refuge » destinées au meurtrier involontaire.
- ◆ Lois de la guerre : **1)** l'exemption du jeune marié. **2)** exemption de celui qui vient de construire sa maison. **3)** exemption de celui qui a planté une vigne. **4)** celui qui est effrayé. **5)** l'obligation de proposer la paix avant d'attaquer une ville.
- ◆ L'interdiction de détruire arbitrairement quelque chose de valeur, illustrée par la loi interdisant d'abattre un arbre fruitier en faisant le siège d'une ville.
- ◆ La paracha s'achève avec la loi de la Églah Âroufah, la procédure qui doit être suivie lorsqu'un cadavre dont le meurtrier est inconnu, est trouvé dans un champ, soulignant ainsi que la responsabilité de la communauté est engagée non seulement au regard de ce qui est commis, mais aussi pour les actes qu'elle n'a pu empêcher.

Se rendre à Jérusalem...

Au début de la paracha, la Torah prescrit l'établissement d'un système judiciaire rigoureux et incorruptible. On imagine qu'un juge doit être nommé en fonction de ses connaissances de la loi, de sa capacité à raisonner, à interroger, discerner, pour son intelligence et sa force de persuasion, peut-être pour sa richesse afin qu'il ne puisse être acheté... ; autant de qualités nécessaires. Mais ce n'est pas à ce type de qualités auxquelles la Torah fait référence. Bien sûr, le texte biblique évoque des qualités morales. Il aurait pu parler d'une conscience sans faille, d'une conduite religieuse irréprochable, d'une rigueur dans l'étude... La Torah a choisi une autre

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



voie: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes que l'Éternel ton D-ieu te donne». Autre lecture: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes, [système] qui te donnera l'Éternel pour D-ieu». La capacité à faire pénétrer D-ieu dans les cœurs est la qualité première d'un juge d'Israël, de faire que Hachem soit le D-ieu de chacun. (Mayéna chel Torah)

Se Levée et S'élever

«Si tu es impuissant à te prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre, ou de droit civil, de blessure corporelle, sur un litige quelconque porté devant les tribunaux, vekamta ve'alita, tu te lèveras et monteras à l'endroit que D-ieu aura choisi.» (Devarim 17, 8).

Dans ce verset, la Torah prescrit à un tribunal local ignorant d'une certaine loi de se rendre à l'autorité supérieure, à Jérusalem. «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras à Jérusalem. Dans cette expression, le mot « vekamta, tu te lèveras » paraît superflu car pour monter à Jérusalem, il est bien évident que les juges de la localité doivent se lever !

Le Talmud (Sanhédrin 87a) explique que l'expression «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras, ne décrit pas un seul et même mouvement mais bien deux. « Tu te lèveras du tribunal et tu monteras à Jérusalem ». Le tribunal siège littéralement. Il doit se lever. Le premier mouvement consiste pour les juges à se lever du tribunal local, le second à se rendre dans la ville sainte.

Si la Torah insiste sur le fait que les juges du tribunal qui ne savent pas doivent se lever pour aller poser la question eux-mêmes à Jérusalem, c'est qu'il s'agit là d'une démarche qui n'est pas aisée à réaliser. Elle peut être perçue comme humiliante, déshonorante. Les juges affichent leur ignorance aux yeux de tous. La Torah dit: «vekamta ve'alita», tu te lèveras et monteras, tu ne sais pas, tu te lèves pour demander et c'est ainsi que tu t'élèves. Affirmer son ignorance sur un problème donné est une marque de grandeur et d'élévation d'âme (Alcheikh haKadoch).

Posek le Safek

« Des juges et des policiers tu te donneras dans chacun de tes portes que Hashem ton D-ieu te donne Selon tes tribus

et ils jugeront le peuple en jugement de justice ». (Devarim 16 :18)

Selon le commentaire de Rachi: Choftim: Dayanim haposkim et hadin. La définition d'un Dayan, celui qui tranche le Din ! mais cela va de soi ! Que veut nous enseigner Rachi ?

Effectivement, la définition du Rav c'est pas tellement celui qui en sait plus que l'autre, mais c'est celui qui tranche quand il y a perplexité, lorsqu'il y a un doute. Le mot «Safek» (doute) est l'anagramme du mot de «Psak» : pour sortir du Safek il faut un Psak, et le Rav qui le fait c'est le Possek. Possek veut dire trancher le jugement entre les différentes thèses ou hypothèses du jugement. La Michnah du Pirkei Avot dit: « fais-toi un maître et sors du doute du doute ». L'objet de la Michnah est de bien faire comprendre quel est l'objet du maître par rapport au Dayan. Très souvent, le maître qui enseigne c'est un certain Rav, mais le maître auquel on demande comment faire la décision, c'est un autre type de Rav, celui-là est défini comme: le Possek.

La confiance dans les Sages

« Tu ne te détourneras pas de ce qu'ils t'enseigneront ni à droite ni à gauche ». (Devarim 17,11)

Même s'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, et à plus forte raison quand il te dit de la droite que c'est la droite et de la gauche que c'est la gauche. (Rachi)

Voici le sens direct de ce que dit Rachi : Même si tu as l'impression qu'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, même alors tu dois lui obéir, et à plus forte raison quand c'est toi qui te trompes et qu'il n'en est pas du tout ainsi, mais qu'il te dit de la droite est la droite et la gauche est la gauche. Les paroles des Sages correspondent toujours à la vérité, tu as seulement l'impression que c'est le contraire. Ton intelligence, qui est loin de celle de la Torah, te fait croire qu'ils se trompent. (D'après le Maimonide).

L'argent est essentiel ?!

« Même de l'argent et de l'or, il (le roi d'Israël) n'en amassera pas outre mesure ». (Devarim 17,17)

On raconte qu'un jour, des personnes discutèrent devant le Rav Yossef 'Haim Zonnenfeld Zt"l, à propos du désir de l'argent. Le Rav leur dit alors que l'argent est méprisable au plus haut point.

L'une des personnes demanda : « Mais Rav, l'argent est une chose essentielle, non ?! »

Le Rav répondit: « En effet, mais même le papier toilette est une chose essentielle, et pour autant, personne ne se soucie d'en amasser une quantité suffisamment importante pour ses petits-enfants ! »

Comment Shaoul a-t-il été choisi comme roi ?

« Quand tu viendras vers le pays que D-ieu, te donne, que tu en prendras possession et y demeureras, tu diras : " Je veux établir un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi ! » (Deutéronome 17, 14 à 19).

L'histoire de l'onction de Shaoul, premier roi d'Israël, nous en révèle beaucoup sur le fonctionnement de la société juive à cette époque. En premier lieu, il existait beaucoup de prophètes. Ils étaient très nombreux, que les gens se tournent vers eux à tout moment.

Une question sérieuse sur la loi juive ? Demandez à un prophète ! Un conseil pour un mariage ? Consultez un prophète ! Vous avez perdu un objet ? Interrogez un prophète ! C'est effectivement ainsi que Shaoul et le prophète Samuel vont se rencontrer. Shaoul demande au prophète Samuel de l'aider à retrouver des ânes égarés. C'est une histoire curieuse. Un homme se présente au plus grand prophète vivant et demande: « Où est mon âne ? » Et le prophète de répondre : « Oh, ton âne est derrière le hangar. A propos, te voici roi d'Israël ! » Quand le prophète Samuel lui annonce qu'il sera roi, Shaoul se cache. C'est un premier signe de la faiblesse de son caractère. Saül n'était pas assez fort pour être un dirigeant du peuple juif. Pour diriger le peuple juif, il faut savoir combiner diplomatie et volonté de fer - comme nous l'avons vu à propos des difficultés que Moché Rabbenou a rencontrées lorsqu'il a conduit les Israélites dans le désert. Si le dirigeant n'est pas assez fort, le peuple juif le broiera, et s'il l'est trop il se révoltera.

Shaoul règne de 879 à 877 avant l'ère commune. Il n'est roi que pendant deux ans et il connaît une fin tragique. En fait, la brièveté de son règne est en elle-même dramatique, et elle va être provoquée par l'erreur fatale qu'il va bientôt commettre. Il désobéit au commandement de D-ieu d'effacer la nation d'Amalek. (Rabbin Ken Spiro)

Le respect et l'Attention

« Si l'on trouve, dans la terre qu'Hachem, ton D-ieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ, et que l'auteur du meurtre est resté inconnu, tes Anciens et tes juges sortiront et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre. » (Devarim 21, 1-2)

« Et tous les Anciens de la ville en question, voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond. Ils déclareront : "Nos mains n'ont pas répandu ce sang-là, et nos yeux n'ont pas vu." » (Devarim, 21, 6-7)

Rachi explique sur les mots « Nos mains n'ont pas répandu » : Aurait-on pu penser que les anciens du Bet-Din étaient des meurtriers ? Mais [ils disaient] : « Nous ne l'avons pas vu [le voyageur] et nous ne l'avons pas laissé partir sans vives et sans accompagnement ».

Dans le livre Darkhé Moussar, il explique que si les Anciens n'avaient pas donné de la nourriture et n'avaient pas accompagné le voyageur, cela aurait effectivement ressemblé à un meurtre, à leur niveau.

En pratique...

En pratique, il existe plusieurs cas de personnes qui étaient de passage dans des communautés ou dans des synagogues qui furent ignorées par les fidèles. Ces histoires eurent parfois de tristes retombées. Mais le contraire, un accueil cordial réservé à un invité peut de fois lui tourner à un nouveau membre de la communauté, et la faire grandir.

Quand un invité rentre à la synagogue :

- **Offrez-lui une place où s'asseoir.**

- **Donnez-lui un Siddur.**

- **Montrez lui un Grand Sourire.**

Ceci fait partie de la Mitsva de Hakhnasst Or'him (recevoir de invités).

Puissions-nous tous mettre cette leçon en application et considérer chacun avec le respect et l'attention qu'il mérite, afin de croître notre belle communauté.

Le Mois d'Eloul

7. Nous avons l'obligation de nous préparer pendant un mois, le mois d'Eloul, au grand jour du Jugement divin, Roch Hachana, par un examen journalier de conscience en vue de corriger nos fautes et d'adapter notre conduite aux exigences de la Torah. L'étude nous enseigne la voie à suivre en ce qui concerne l'acquisition des vertus et la pratique des commandements positifs et négatifs. Nous multiplions les prières pour notre purification ainsi que les actions de